

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/72

S/14328

15 janvier 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 14 janvier 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à mes précédentes lettres sur le sujet, je tiens à appeler votre attention sur deux nouvelles atrocités récemment perpétrées contre des citoyens israéliens par les terroristes de l'OLP.

Le 10 janvier 1981, dans le centre de la ville de Gaza, une grenade à main a été lancée contre une voiture israélienne dans laquelle se trouvaient trois personnes, à savoir une fillette et ses parents. Le père a été assez sérieusement blessé et la mère plus légèrement.

Le 11 janvier 1981, un citoyen israélien a été tué par balles dans la localité de Jabalia, où il était allé faire réparer sa voiture.

L'OLP a assumé la responsabilité de ces deux attentats dans un message radiodiffusé par sa station au Liban le 11 janvier 1981.

Dans ce contexte, je tiens à ajouter qu'au cours de ces dernières semaines, l'OLP a encore commis toute une série d'attentats terroristes contre des civils israéliens :

- a) Le 4 décembre 1980, une charge d'explosifs a éclaté dans un magasin du centre de Jérusalem, blessant dix personnes. Un représentant de l'OLP a immédiatement assumé la responsabilité de cette atrocité;
- b) Le 25 décembre 1980, un engin explosif a été découvert à Dimona, localité du sud du pays. Il a été désamorcé sans faire de victimes;
- c) Le 29 décembre 1980, deux charges d'explosifs ont éclaté à des arrêts d'autobus dans le sud d'Israël, l'une près de la ville d'Ashkelon, et l'autre à l'embranchement de la route de Mishmar HaNegev. Aucune de ces explosions n'a fait de victimes, mais un représentant de l'OLP à Beyrouth en a immédiatement assumé la responsabilité, en prétendant que de nombreux soldats avaient péri;

A/36/72
S/14328
Français
Page 2

d) Le 5 janvier 1981, un autre engin explosif a été désamorcé à un arrêt d'autobus près de l'embranchement de Ra'anana dans le centre du pays; il n'y a eu ni victimes ni dégâts.

Comme je l'ai à plusieurs reprises indiqué dans les lettres que je vous ai précédemment adressées, les attentats dirigés aveuglément et de manière inconsidérée contre des civils sont caractéristiques de l'OLP depuis sa création. Qu'il arrive ou non à les réaliser, ses desseins sont ceux d'un groupe de criminels internationaux et non pas, de quelque imagination qu'on fasse preuve, ceux d'un mouvement de libération nationale.

Entant donné la nature et les objectifs véritables de l'OLP, tels qu'on peut en juger par les incidents énumérés dans la présente lettre, le Gouvernement israélien estime qu'il est de son devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

